

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

ID : 055-215505058-20230706-20230706_021-DE

EXTRAIT - DÉLIBÉRATION

SÉANCE du
JEUDI 6 JUILLET 2023
à 18 H 30

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE
35 Place Eugène GOUBET
55840 THIERVILLE-SUR-MEUSE

DÉLIBÉRATION
du 06/07/2023

Le Jeudi 6 Juillet 2023 à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,
à la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 20230706.021

PRÉSENTS : M. ANCEAUX Jean-Luc – M. ANTION Claude – Mme BAUGNON Mathilde – Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne – Mme CARRÉ Cyrielle – M. CHAZAL Raphaël – M. COURTOIS Jean-Paul – M. DIONOT Michel – Mme DUPUIS Claudine – M. GARNIER Christian – Mme GÉRARD Christine – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique – M. HENRY Philippe – M. KEROUH Nordine – Mme LECLERCQ Josiane – M. LEFEBVRE Gilles – M. NICKLAUS Bruno – M. NOEL Pascal – M. PAUCHET David – M. PIERSON Fabien – Mme PIGEARD Sandrine – M. SCHUMANN Yves – Mme THOUVENIN Odile.

OBJET :

Décision modificative au budget primitif 2023

POUVOIRS : Mme CARRÉ Cyrielle à M. HENRY Philippe – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique à Mme PIGEARD Sandrine – Mme LECLERCQ Josiane à M ANTION Claude – M. NICKLAUS Bruno à Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne – M. NOEL Pascal à M. ANCEAUX Jean-Luc

Le Maire certifie :

➤ Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le : 06/07/2023

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : 30/06/2023

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : 23

ABSENTS / EXCUSÉS : Mme CARRÉ Cyrielle – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique – Mme LECLERCQ Josiane – M. NICKLAUS Bruno – M. NOEL Pascal

SECRÉTAIRE - art. L. 2121.15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) : Par 23 voix pour : Monsieur CHAZAL Raphaël.

Présents	18
Pouvoirs	5
Absents	0
Votants	23

Le Maire rappelle que l'apurement du compte 1069 par la méthode : opération semi-budgétaire entraîne une décision modificative du budget primitif 2023.

Il convient de modifier les crédits budgétaires comme suit :

Section Investissement – dépenses :

Article	Libellé	Budget Primitif 2023	Décision Modificative 2023	BP + DM 2023
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	+ 2 985,53 €	2 985,53 €
020	Dépenses imprévues	53 432,03 €	- 2 985,53 €	50 446,50 €

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 23 voix pour :

- accepte l'ouverture des crédits budgétaires tels que présentés ci-dessus.
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

